

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 6

Rubrik: L'internationale syndicale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zurich est confirmé comme Vorort. Puis on accepte encore une motion de la section de St-Gall, chargeant le comité central d'examiner la question de l'introduction d'une carte de contrôle uniforme pour les membres et d'en soumettre un rapport avec les propositions nécessaires à la prochaine assemblée générale. Sous le tractandum «Divers» quelques idées et désirs concernant des questions internes sont encore émis et le président prononce à 11 h. la clôture des délibérations qui se sont distinguées par leur grande objectivité et qui n'ont duré que deux heures et demie, tout en liquidant beaucoup de travail.

Fédération des typographes de la Suisse romande.

Les samedi et dimanche, 11 et 12 juin, a eu lieu à Fribourg la 36^{me} assemblée fédérative de la Fédération des typographes de la Suisse romande. Les dix sections étaient représentées par un nombre égal de délégués. Les rapports du comité central sont approuvés, puis on passe aux questions qui ont été préalablement discutées dans les sections. La proposition du comité central concernant une modification dans le mode de votation dans les sections est repoussée et celle demandant la suppression du poste de rédacteur-administrateur de *Gutenberg* et son remplacement par une commission de rédaction est acceptée.

Une proposition de la section de Genève de réduire le secours de grève de 6 fr. à 3 fr. par jour fut repoussée, mais elle a réuni cependant un assez grand nombre de voix, ce qui laisse prévoir une reprise ultérieure.

Un vœu demandant au comité central d'étudier la question d'incorporer dans la fédération le personnel auxiliaire des imprimeries est adopté. Puis, il est décidé d'étudier et de discuter la question de l'introduction de la journée de huit heures lors de l'expiration des contrats actuels en 1913 et de préparer une action commune avec les typographes de la Suisse allemande. La question des bureaux de placement paritaires est momentanément écartée. Comme dernière question se discute ensuite celle du boycott de la «Tribune de Genève», sans que toutefois une décision définitive soit prise.

Fédération des ouvriers sur métaux

Le 17^{me} congrès de cette fédération eut lieu à Baden pendant les jours de Pentecôte. 121 délégués se sont rencontrés. L'Union suisse des fédérations syndicales, ainsi que les fédérations sœurs de l'étranger avaient envoyé des délégués.

La proposition du comité central de réserver un fonds de 100,000 fr. pour les grandes luttes fut acceptée, ainsi que celle de la section de Berne demandant la formation d'un comité central étendu, appelé à prendre les décisions dans les cas importants. En ce qui concerne la propagande, le comité central fut chargé de publier une brochure sur le travail aux pièces. Au sujet de l'introduction de la journée de 9 heures dans l'industrie du métal, c'est le secrétaire K. Dürr qui rapporta au nom du comité central. Une abondante discussion s'en suivit dans laquelle les délégués de Winterthour parlaient en faveur de la journée de travail anglaise pour la place de Winterthour. Le comité central fut chargé d'envoyer une requête à la commission qui s'occupe de la révision de la loi sur les fabriques pour introduire dans la loi une disposition qui permet de mettre en pratique la journée anglaise.

Puis, la résolution suivante, proposée par le comité central, fut votée :

Le congrès considère l'introduction de la journée de neuf heures dans l'industrie du métal comme étant d'une nécessité absolue, pour des raisons sociales et culturelles. Il est persuadé que cette revendication ne menacerait en rien la force de concurrence de notre industrie. D'après les expériences faites, il est tout à fait impossible de compter que les industriels suisses introduisent d'eux-mêmes la journée de neuf heures.

Le congrès fait un appel pressant à toutes les sections de la fédération pour qu'elles entreprennent une vigoureuse propagande pour organiser les ouvriers sur métaux qui se tiennent encore à l'écart du syndicat.

Le comité central est chargé d'entrer en pourparlers en temps utile avec les industriels suisses sur machines pour l'introduction de la journée de neuf heures dans leurs établissements et de prendre toutes les mesures qui pourraient être utiles à cette introduction.

Il est fait un devoir aux sections de concentrer toute leur activité sur les moyens nécessaires à faire aboutir la journée de 9 heures.

Toutes les propositions concernant la fondation ou le subventionnement de coopératives de production furent repoussées à l'unanimité après un vif débat.

Berne reste Vorort et Lausanne est comme par le passé le siège de la commission des réclamations.



L'Internationale syndicale

Le secrétariat international des centres nationaux des syndicats, dont le siège est à Berlin, vient de publier son sixième rapport annuel.

Ce rapport nous donne un aperçu du mouvement syndical dans les principaux pays du monde pendant l'année 1908. Il nous montre notamment l'organisation ouvrière en Angleterre, Belgique et Danemark, en Hollande, Suède, Norvège et Finlande, en Allemagne, Autriche-Hongrie et aux Etats-Unis et aussi en Croatie, Bosnie, Serbie, Bulgarie, Espagne, Italie et Suisse.

Des pays d'Europe, seuls la Russie, le Portugal, la Grèce, la Turquie et la Roumanie n'ont pas envoyé de rapport. Les syndicats de Roumanie viennent toutefois de former un centre national et de demander leur admission au secrétariat international.

Les ouvriers syndiqués du monde entier

Voici maintenant, pour 1908 et 1907, le chiffre approximatif des syndiqués dans les divers pays dont les centres nationaux adhèrent au secrétariat international :

	1908	1907
Angleterre	2,406,742	2,106,283
Allemagne	2,382,401	2,446,480
Etats-Unis	1,588,000	1,586,885
Italie	546,650	387,384
Autriche	482,279	501,094
France	294,918	715,576
Suède	219,000	239,000
Belgique	147,058	181,015

	1908	1907
Hollande	128,845	128,845
Danemark	120,850	109,914
Suisse	113,800	135,377
Hongrie	102,054	142,030
Norvège	48,157	48,215
Espagne	44,912	32,612
Finlande	24,009	32,000
Bulgarie	12,933	10,000
Croatie	4,520	8,700
Bosnie	3,997	—
Serbie	3,238	5,434

Si on ajoute aux chiffres précédents les syndicats de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui comptent 213,136 adhérents, on constate que le nombre des syndiqués, dans ces vingt pays, était en 1908, de **9,308,157** contre 9,029,980 en 1907.

Quelques remarques importantes

Les chiffres donnés pour la France en 1907 sont tirés des statistiques officielles de 1904. Ils comprennent *tous* les syndicats français tandis que ceux de 1908 mentionnent seulement les affiliés aux syndicats qui adhèrent à la C. G. T.

Si on additionne les totaux de 1907 et 1908 on croit se trouver en présence d'une inexactitude. Elle n'est qu'apparente, puisque le rapport a fait état, pour la France, en 1907 et 1908, des chiffres provenant des statistiques fournies en 1904 par l'Office du travail.

Dans le dernier rapport, on trouve un nouveau pays, la Bosnie, avec 3997 syndiqués qui ne figuraient pas dans les rapports précédents. On remarque d'autre part que l'Angleterre a fait des progrès considérables entre 1907 et 1908. Par contre, presque tous les autres pays sont en recul sur 1907, recul dû principalement à la grande crise économique qui a sévi dans tout le monde entier sur l'industrie et le commerce.

La diminution du nombre de syndiqués en Hongrie est due d'une part à la crise des syndicats agricoles hongrois, lesquels, de 11,838 membres groupés en 1907, ont passé à 3563 en 1908. Les syndicats des ouvriers de l'industrie ont eu aussi une perte de 31,700 membres.

Les pays les plus fortement organisés, au point de vue syndical, sont le Danemark (48% des ouvriers du pays sont syndiqués) et la Suède (40%).

La force de l'Internationale des syndicats

Le mouvement syndical manque encore d'unité dans presque tous les pays. Souvent il y a dans une même nation divers centres nationaux, comme c'est le cas dans les Pays-Bas, en Danemark, Suède, Finlande, Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie, Suisse, Italie et jusqu'à un certain point en Espagne.

Comme le fait remarquer le rapport du secrétariat international, tandis que les patrons savent former des organisations formidables et serrées, les différences de vue sur les questions sociales divisent la classe ouvrière. Seuls les ouvriers n'ont pas compris que leur désunion porte énormément préjudice à leurs propres intérêts!

Néanmoins, le nombre d'adhérents aux centres nationaux affiliés au secrétariat international augmente de plus en plus et il est permis d'espérer que l'Internationale des syndicats comprendra bientôt la grande majorité des ouvriers organisés du monde entier.

Les tableaux suivants nous permettront de constater la vérité de cette affirmation :

	Nombre des syndiqués	Affiliés au centre national adhérent au secrétariat international
	Total	
1. Grande Bretagne	2,406,746	700,937
2. France	715,576	294,918
3. Pays-Bas	128,845	36,893
4. Belgique	147,058	106,521
5. Danemark	120,850	97,231
6. Suède	219,000	169,776
7. Norvège	48,157	47,212
8. Finlande	24,009	24,009
9. Allemagne	2,383,401	1,831,731
10. Autriche	482,279	482,279
11. Hongrie	102,054	102,054
12. Croatie	4,520	4,520
13. Bosnie	3,997	3,127
14. Serbie	3,238	3,238
15. Bulgarie	12,933	2,474
16. Suisse	113,800	67,348
17. Italie	546,650	337,092
18. Espagne	44,912	44,912
19. Etats-Unis	1,588,000	1,588,000
Total	9,096,024	5,944,262

Le grand total de ces pays s'élève donc à 9,096,000 syndiqués, dont 5,944,262 adhèrent au secrétariat international.

L'augmentation considérable du nombre des syndiqués affiliés au secrétariat international est démontrée par les chiffres que voici :

En 1904, il y avait 12 centres affiliés avec 2,333,261 syndiqués.

En 1905, il y avait 11 centres affiliés avec 2,791,453 syndiqués.

En 1906, il y avait 12 centres affiliés avec 3,222,252 syndiqués.

En 1907, il y avait 15 centres affiliés avec 3,976,652 syndiqués.

En 1908, il y avait 19 centres affiliés avec 5,944,262 syndiqués.

La puissance économique de l'Internationale syndicale

On ne peut pas fixer au juste la puissance financière des syndicats affiliés à l'Internationale, car les données manquent dans les rapports des Etats-Unis, de la France, de la Belgique, de l'Espagne et de la Bosnie.

Pour les 14 pays restants, qui groupent un ensemble de cinq millions de travailleurs, le chiffre des recettes s'élève à 126,387,013 marks — le mark étant égal à fr. 1.25 — et celui des dépenses à 109,991,690 marks.

Seuls douze pays nous font connaître leurs encaisses qui s'élèvent à 175,909,670 marks.

Le syndicalisme à base multiple

Nous trouvons, en outre, dans les rapports de treize centres nationaux, l'énumération des dépenses par chapitre :

En voici la teneur :

	1908 Marks	1907 Marks
Secours de voyage (viaticum)	1,491,279	3,283,386
» de chômage	21,438,741	17,109,458
» de maladie	20,073,015	13,801,954
» d'invalidité	7,464,619	695,917
» pour décès	3,327,875	3,016,075
» divers	2,784,211	5,124,863
	56,579,740	43,031,653

Les dépenses ont donc augmenté en 1908 de 13,548,087 marks.

D'après le rapport du secrétariat international, les charges assumées par le syndicat ont été encore plus lourdes à cause des crises industrielles, ce que les chiffres ci-dessus nous laissent entendre.

Secours aux grèves et lock-outs

Pour grève et lock-outs, 15,727,870 marks ont été payés en 1908 dans onze pays. Dans les mêmes pays, on dépensa 19,601,413 marks en 1907. Le chiffre plus haut correspond à l'Allemagne, qui a payé 6,814,994 marks en 1908, contre 15,163,919 en 1907. Viennent ensuite la Suède avec 3,208,035 marks en 1908 et 922,220 seulement en 1907; l'Angleterre avec 2,667,260 (1907?), et enfin l'Autriche avec 1,212,102 en 1908, contre 1,521,323 l'année précédente.

Les Trade-Unions et la C. G. T.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des rapports présentés par les organisations de chaque pays.

Nous nous bornerons seulement à signaler que les trade-unions anglaises qu'on peut considérer comme les aînés de tous les syndicats du monde, ont recruté, en trois ans, plus de 500,000 nouveaux membres; et que les cent plus importantes trade-unions ont payé à leurs adh-

rents, en dix ans, plus de 125,000,000 — cent vingt-cinq millions — de francs comme secours de chômage.

Le rapport anglais attribue le nouvel essor du mouvement syndical dans la Grande-Bretagne à l'action combinée des trade-unions et du Labour Party, action qui a permis aux travailleurs organisés de l'Angleterre d'obtenir un grand nombre d'importantes réformes, tant dans le domaine économique que dans le domaine politique.

Quant à la France, le rapport remarque que la C. G. T. qui, à la fin de 1907, n'avait que 203,273 adhérents, a fait, en 1908, 91,645 nouvelles recrues.

Nous ne voulons pas terminer sans constater que le « Sixième rapport international sur le mouvement syndical » est de beaucoup le meilleur qui a été publié par le secrétariat international: il est plus complet et plus ordonné que ceux qui l'ont précédé.

Il paraît un peu tard, il est vrai. Mais ce retard, que le secrétariat international lui-même est le premier à regretter, est dû aux difficultés d'obtenir pour tous les pays des données exactes les plus complètes possibles. *Mario Antonio.*



Revue économique internationale

Exploitation des mines en France

Dans le « *Socialisme* » le camarade *Vincent Carlier* publie des documents très intéressants sur l'exploitation des mines ou plutôt des mineurs en France, documents qui sont d'une haute valeur pour la propagande en général, puisqu'ils prouvent une fois de plus que ce n'est point l'augmentation des salaires qui est la cause du renchérissement des matières premières, en même temps qu'ils démontrent comment les capitalistes savent profiter du monopole de la propriété du sol, des sources de matières premières et des moyens de production.

Dans son exposé, voici ce qu'il nous apprend :

La loi de 1810, qui règle les concessions et l'exploitation des mines en France, assure aux concessionnaires la perpétuité de leur exploitation; ces concessions forment une propriété transmissible, dont les possédants ne peuvent être expropriés que dans les cas ou selon les formes prescrites par le Code civil et le Code de procédure.

Ces concessions sont données par l'Etat français contre une redevance fixe annuelle de 10 fr. par kilomètre carré, et une redevance proportionnelle au produit de l'extraction, qui ne pourra jamais s'élever au-dessus de 5 % du produit net.